Académie de POITIERS
Collège André Malraux
Rue des Tanneurs
16360 Baignes Ste Radegonde

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 26 juin 2018

Année scolaire : 2017 - 2018

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 13 juin 2018

1ère convocation (oui/non) : oui

2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Jean-Pierre CASSINI

Secrétaire de séance : M. Pierre BARBOTEAU

Quorum (13 ou 16) : 12

Nombre de présents : 15 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mai 2018
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport annuel du chef d'établissement
4. Bilan des activités
5. Projets pédagogiques 2018-2019
   - a-projet de la « pause lecture »
   - b-projet de budget séjour au Chambon juin 2019
   - c-projet de voyage sciences
   - d-projet de séjour en Espagne (Barcelone)
6. Remboursement objet dérobé en Italie
7. Marché relatif à la location d'un photocopieur
8. Avenant à la convention de fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté
9. Acte d'engagement communication Orange
10. Renouvellement attribution logement de fonction
11. Modification des tarifs de restauration
12. Questionnaire sur le paiement de la demi-pension
13. Fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

ANNEXES
1. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement 2. Projet sciences « système solaire » 3. Séjour à Barcelone 4. Projet histoire-géographie 5. Projet de budget séjour au Chambon 6. Engagement Ricoh pour la location d'un photocopieur 7. Avenant à la convention de fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté 8. Acte d'engagement orange 9. Délibération de la CDC4B concernant les tarifs de restauration

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 26 juin 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	**P[¤]**	**A[¤]**	**E[¤]**	**Nom - Prénom**	**P[¤]**	**A(*)**	**E[¤]**
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Cassini Jean-Pierre	x						
	Gestionnaire	Le Guyader Jocelyne	x						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Lagarde Isabelle		x	x				
	Collectivité de rattachement	Chabot Jacques		x	x				
	Commune siège	Pignochet Isabelle	x						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Gateau Jean	x						
		Laboureyras Jean-Jacques	x						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mouhé John	x			Durupt Christophe	x		
		Debet Jean-Philippe	x						
		Semane Youcef		x	x				
		Picq Thierry		x	x				
		Texeraud Isabelle	x						
		Réaud Vanessa	x						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Barboteau Pierre	x						
		Bonnaudeau Marie-Christine	x						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Tapon Elisabeth		x	x	Naissant Cindy	x		
		Bernou Isabelle		x		Desse Mickaël	x		
		Augrand Aude		x	x				
		Dauchelle Karine	x						
		Giffard Karine		x	x				
		Collardeau Mathilde		x					
	Elèves								

[¤] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

Préambule

Le quorum étant atteint, le principal ouvre la séance à 17h30. Il demande au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mai 2018.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il présente ensuite l'ordre du jour et demande au conseil d'administration de l'adopter.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

I - Vie pédagogique et éducative

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique (annexes 1)

Le principal présente le bilan annuel des activités 2017/2018 ainsi que les bilans des différentes actions menées tout au long de l'année. Il demande aux professeurs présents de commenter ces bilans.

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 projets ont été déposés par les professeurs :

Projet pause lecture :

Il s'agit de réserver 10 minutes par jour à la lecture, chaque élève devant avoir un livre avec lui. Le créneau horaire serait différent toutes les semaines pour ne pas perturber les mêmes cours.

Le projet pause lecture est adopté à l'unanimité

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Séjour au CHAMBON

Ce séjour est organisé par les professeurs d'EPS pour les classes de 6ème. M. debet, professeur d'EPS membre du CA le présente en quelques mots. Le séjour permettra aux élèves de pratiquer des sports de pleine nature qu'ils ne pratiquent habituellement pas. Il s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le

projet d'établissement de par les compétences et savoirs mis en œuvre dans le cadre du séjour. Il aurait lieu en juin 2019, avant le brevet, sur 3 jours et 2 nuits.

Le projet de séjour au Chambon est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Projet scientifique (SVT/PHYSIQUE) (annexe 2)

Ce projet est proposé par les enseignantes de sciences physique et de SVT. Il aurait pour thème le système scolaire et serait proposé aux classes de 5ème. Le principal en expose les principales modalités (voir annexe)

Le projet scientifique « système solaire » est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Séjour à Barcelone (annexe 3)

Un projet de séjour à Barcelone est proposé par l'enseignante d'espagnol qui concernera les élèves de 3ème et 4ème. Le président du conseil présente les caractéristiques du séjour envisagé.

Le projet de séjour à Barcelone est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Projet « mémoire de la déportaiton » (annexe 4)

M. Semane, professeur d'histoire géographie, a pu initier cette année une collaboration avec l'association des ***Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation***. Dans la continuité de ce travail, il propose pour l'année prochaine un séjour pour les élèves de 3ème prioritairement permettant les visites du parlement européen, du camp Struthof, de la ligne Maginot.

Le projet de séjour est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

II - Fonctionnement général

Projet de sorties et voyages pédagogiques

Projet de Budget séjour au Chambon (annexe 5)

Un projet de budget du séjour au chambon est proposé au membre du CA.

Le projet de budget du séjour au Chambon est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Indemnisation objet dérobé en Italie

Le Principal informe le CA qu'un téléphone portable ayant disparu pendant le séjour en Italie, la MAIF a accépté de prendre en charge le sinistre à hauteur de 209,30 euros (valeur estimée du téléphone déduction faite de sa vétusté).
En conséquence, le principal demande au conseil de l'autoriser à encaisser le chèque de la MAIF

Le CA autorise à l'unanimité le principal à encaisser le chèque de la MAIF.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le principal demande l'autorisation au CA de reverser cette somme à la famille.

Le CA autorise à l'unanimité le reversement de cette somme à la famille concernée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Marché photocopieur (annexe 6)

Dans le cadre du renouvellement du matériel à partir du 1er octobre 2018, un appel d'offres a été engagé. Mme LEGUYADER, gestionnaire du collège, indique qu'après l'étude des dossiers, la commission propose de retenir la société RICOH dont l'offre a obtenu le plus de points.

Le CA autorise à l'unanimité la signature du contrat avec la société RICOH.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Avenant à la convention de fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté (annexe 7)

L'article 2 de la convention initiale est modifié par un avenant.

Le CA autorise à l'unanimité la signature de cet avenant à la convention initiale.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte d'engagement communication Orange (annexe 8)

A la suite d'un marché public, le conseil départemental change d'opérateur pour l'achat de services de télécommunications. C'est la société Orange qui remplacera SFR.

Le CA autorise à l'unanimité la signature de l'acte d'engagement auprès de la société orange.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement attribution du logement de fonction

Le Principal demande l'autorisation d'attribuer le logement de fonction par nécessité absolue de service à Mme LEGUYADER, gestionnaire du collège, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le CA autorise à l'unanimité l'attribution du logement de fonction à Mme LEGUYADER.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Modification des tarifs de restauration

Le Chef d'établissement informe le conseil d'administration de l'augmentation du tarif du repas comme suite à la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente en date du 26 avril 2018 (annexe 9) : Le conseil communautaire a décidé une augmentation des tarifs de restauration. Le prix du repas pour les enseignants est porté à 4 euros 75 centimes. Le coût du repas pour les personnels du collège dont l'indice est inférieur à 395 est porté à 2 euros 95 centimes. Ces tarifs prennent effet à compter du 1er septembre 2018.

Le CA adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs votés par la communauté de communes.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questionnaire sur le paiement de la ½ pension

A la suite de demandes de parents et d'élèves et dans le souci d'améliorer le système, le Principal à préparé un questionnaire pour évaluer le système actuel, et le cas échéant, pour en proposer un autre. Après discussion avec les membres du CA. Le principal apportera les quelques modifications proposées. Ce questionnaire sera distribué à la rentrée pour éventuellement permettre un changement à partir de janvier 2019.

Le CA autorise à l'unanimité la distribution du questionnaire

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Principal informe le CA des dates de la fermeture du collège pendant l'été :

Du 19 juillet à 17 h au 27 août 2018 8h45

Le CA se termine à 19h00. Le principal remercie l'ensemble des membres et les invite à prendre un rafraîchissement.

Le Président de séance	**Le secrétaire de séance**
Jean-Pierre CASSINI	**Pierre BARBOTEAU**

ANNEXE 1

BILAN D'ACTIVITES 2017/2018

A) Mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative

1) Volet pédagogique.

a) les contrôles communs :

1 brevet blanc a été organisé les 5 et 6 avril 2018 dans les conditions d'examen.

b) La réforme du collège :

Aucune modification cette année.

c) les actions de sécurité routière :

Cette année tous les élèves présents à l'épreuve ou au rattrapage ont obtenu l'ASSR :

100% des élèves de 5ème ont obtenu l'ASSR du 1er niveau.
100% des élèves de 3ème ont obtenu l'ASSR du 2ème niveau.

d) Les différentes actions culturelles (sorties, voyages, projets pédagogiques)

1) De nombreuses sorties ainsi que des projets se sont déroulés tout au long de l'année. (voir les bilans en annexe)

e) Décisions d'orientation

6ème 98% PASSAGE EN 5ème
2% REDOUBLEMENT

5ème 98% PASSAGE EN 5ème
2% REDOUBLEMENT

4ème 97% PASSAGE EN 3ème
3% REDOUBLEMENT

3ème 54 % PASSAGE EN SDE GT
46 % SDE PROFESSIONNELLE

ANNEXE 1

f) Stages et Mini stages :

Comme chaque année, la possibilité pour les élèves de découvrir des sections professionnelles et technologiques dans le cadre de mini stages, a été organisée. Les élèves découvrent ainsi des sections avant de formuler les vœux d'orientation. Les élèves de 3ème ont participé à un stage d'observation de 5 jours du 22 au 26 Janvier 2018.

g) PSC1

Tous les élèves de 3ème ont participé à un stage de formation aux 1er secours. Les élèves ont tous obtenu le diplôme. La formation a été complétée par les délégués de 4ème et les jeunes officiels pour l'UNSS

B) COMPORTEMENT DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

1) Participation des divers personnels à la vie de l'établissement :

Comme chaque année, la bonne volonté de l'ensemble des collègues a permis le bon déroulement de cette année scolaire. Je les remercie pour leur implication. Merci aussi à l'ensemble de l'équipe de la vie scolaire, des agents et des personnels administratifs, qui ont participé par leur travail au bon fonctionnement des projets et autres activités.

2) Fonctionnement des différents conseils :

Les conseils de classe se sont bien déroulés.
Les rencontres parents/professeurs se sont bien déroulées. La remise des bulletins par le professeur principal de la classe lors des 2 premiers trimestres permet d'accompagner la famille dans la lecture du bulletin de notes et de mettre en évidence les solutions à apporter dans l'intérêt de l'élève.

3) Relations avec les APE et les collectivités locales :

Elles sont bonnes et toujours dans le souci de l'intérêt de l'élève.

4) Comportement de la population scolaire :

La population scolaire de notre établissement rural ne pose pas de gros problèmes de discipline. Le comportement des élèves est correct. Dans la mesure du possible, les sanctions ont toujours un rôle éducatif et sont gérées à l'intérieur du collège. L'exclusion temporaire du collège devrait rester une exception et être utilisée quand toutes les autres possibilités ont échoué.
Depuis plusieurs années, l'attitude des élèves face au travail se dégrade dangereusement et nous inquiète. La situation géographique de l'établissement, sa population, sa taille et ses effectifs réduits qui devraient être un atout ne doivent pas dispenser les élèves de l'essentiel, à savoir une implication et un travail sérieux tout au long de l'année. Les efforts d'ouverture au niveau culturel et social conforment au projet de l'établissement ne doivent pas faire oublier la vocation essentielle d'un établissement scolaire qui est de transmettre des connaissances et permettre à l'élève de réussir son projet d'orientation. Le rôle des parents est essentiel dans le suivi et le contrôle du travail de leur enfant. (Voir bilan vie scolaire).

Bilan chiffré : Voir annexe vie scolaire

ANNEXE 1

5) Sécurité :

Cette année, 3 exercices d'évacuations ont été réalisés :
Le 5 octobre 2017, sans évacuations mais pour vérifier les installations et la bonne perception de l'alarme. Cet exercice permet de sensibiliser les élèves à la procédure à respecter en cas d'incendie.
Le 10 octobre 2017 : le personnel était informé.
Le 20 juin 2017 : personne n'était informé.

Le 14 décembre une alerte anti intrusion a été réalisée.

6) Fonds social collégien (voir bilan)

Le solde de la subvention complétée par une éventuelle subvention devrait permettre d'aider les familles en difficulté à la rentrée scolaire 2018. Une réunion sera fixée fin septembre pour examiner les demandes effectuées à la rentrée.

C) RENTREE 2018

1) EFFECTIFS RENTREE 2018 à la date d'aujourd'hui

42 en 6ème pour 2 divisions
42 en 5ème pour 2 divisions
39 en 4ème pour 2 divisions
29 en 3ème pour 1 division

152 élèves

Bilan infirmerie

Madame Bottero infirmière rattachée au collège est présente le lundi et le sur le secteur scolaire.
Elle est équipée de l'outil informatique pour tenir le cahier de l'infirmerie.

Le bilan chiffré est disponible à l'infirmerie.

CESC : de nombreuses actions se sont déroulées dans le cadre du CESC.

Bilan du CDI : voir le bilan en annexe

UNSS : voir le bilan en annexe

Projet de séjour 2018-2019
Le système solaire

ANNEXE 2

En vu du CA, nous vous envoyons un projet de séjour que nous souhaiterions faire l'an prochain dans le cadre du programme de SVT et de physique-chimie particulièrement sur le thème "système solaire". Celui-ci permettrait d'aborder les objectifs suivants dans nos matières relatives :

Objectifs du programme physique-chimie :

- décrire la structure de l'Univers et du système solaire
- galaxies, évolution de l'univers, formation du système solaire, âges géologiques
- ordre de grandeur des distances astronomiques
- connaître et comprendre l'origine de la matière
- La matière constituant le Terre et les étoiles
- Les éléments sur Terre et dans l'univers (hydrogène, hélium, éléments lourds)

Objectifs du programme de SVT :

- La Terre dans le système solaire.
- Le système solaire, les planètes telluriques et les planètes gazeuses.
- Le globe terrestre (forme, rotation)
- Expliquer quelques phénomènes météorologiques et climatiques.
- Météorologie; dynamique des masses d'air ; vents
- Différence entre météo et climat ; les grandes zones climatiques de la Terre.
- Relier les connaissances scientifiques sur les risques naturels (ex. séismes, cyclones, inondations) ainsi que ceux liés aux activités humaines (pollution de l'air et des mers, réchauffement climatique...).

Nous exploiterons par la suite en classe tout ce qui a été vu dans le cadre du séjour.

Les compétences suivantes du socle commun cycle 4 seront également travaillées :

- Pratiquer des démarches scientifiques :

Formuler une question ou un problème scientifique.
Proposer une ou des hypothèses pour résoudre un problème ou une question.
Concevoir des expériences pour la ou les tester.
Utiliser des instruments d'observation, de mesures et des techniques de préparation et de collecte
Interpréter des résultats et en tirer des conclusions.
Communiquer sur ses démarches, ses résultats et ses choix, en argumentant.
Identifier et choisir des notions, des outils et des techniques, ou des modèles simples pour mettre en œuvre une démarche scientifique.
Domaine du socle : 4, 2, 1

- Concevoir, créer, réaliser
» Concevoir et mettre en œuvre un protocole expérimental.
Domaine du socle : 4

- Utiliser des outils et mobiliser des méthodes pour apprendre

Apprendre à organiser son travail (par ex. pour mettre en œuvre un protocole expérimental).

Identifier et choisir les outils et les techniques pour garder trace de ses recherches (à l'oral et à l'écrit)

Domaine du socle : 2

- Pratiquer des langages

Lire et exploiter des données présentées sous différentes formes : tableaux, graphiques, diagrammes, dessins, conclusions de recherches, cartes heuristiques, etc.

Domaine du socle : 1, 4

- Se situer dans l'espace et dans le temps

» Identifier par l'histoire des sciences et des techniques comment se construit un savoir scientifique.

Domaine du socle : 5,

-Faire preuve de responsabilité, respecter les règles de la vie collective, s'engager et prendre des initiatives

Ce séjour durerait 3 jours avec 2nuits avec les classes de 5ème.

Nous hésitons entre le site de Toulouse avec la cité de l'espace ou les Pyrénées avec visite au Pic du midi. Durant ce séjour, il y aura deux nuits de veillée pour observer le ciel à l'aide de télescopes prêtés par des associations qui animeront ces veillées. Celles-ci interviendront les autres jours pour proposer des activités sur le thème du système solaire et de la météorologie comme la création d'une carte du ciel, la représentation du système solaire.

Le budget serait de maximum 220€ par élève.

Cordialement

E. Catel et A. Ambaud

Voyage à Barcelone : Mai 2019

ANNEXE 3

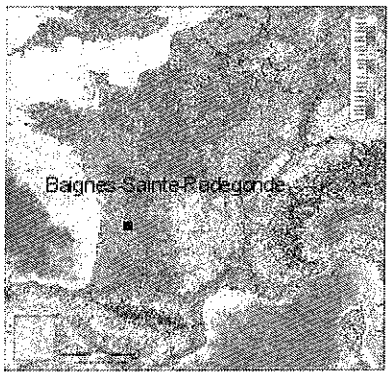

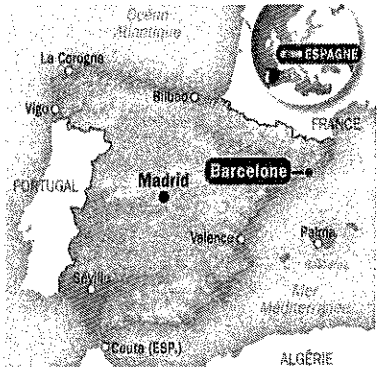

1-Résumé du projet pédagogique à Barcelone

Il s'agit d'un voyage collectif en Espagne (Barcelone) avec les élèves de 3ème et de 4ème les plus méritants du collège André Malraux de Baignes.
Ce voyage sera prévu sur une semaine au mois de Mai 2019.
Le séjour prendra la forme d'une découverte de la ville de Barcelone et quelques sites visités.
Le mode d'hébergement choisi en familles sera l'occasion d'adopter le rythme de vie espagnol: rencontrer, partager et échanger avec des familles espagnoles.
Le transport sera assuré en bus, au départ de l'établissement, et durant tout le séjour.
Quatre adultes encadreront les élèves.

2-Les principaux sites à visiter

Las ramblas / El barrio Gotico + Mercado de la boqueria
El puerto / Las golondrinas + La barceloneta et Maremagnum (centre commercial où l'on pourra déguster des churros con chocolate).
El parque Güell / Casa Batllo / Sagrada Familia
Camp Nou
Aquarium de Barcelone
Museo Picasso
Museo de ciencias Cosmocaixa
Museo Dali ? (à voir car il ne se situe pas à Barcelone même)

Le programme du séjour sera réalisé pour permettre aux élèves de découvrir la culture espagnole et apprécier la richesse et la diversité de sa production architecturale et artistique. Les sites que nous visiterons seront sélectionnés pour illustrer les programmes des classes de 4ème et de 3ème, en **histoire des arts**, en **arts plastiques**, en **mathématiques**, en **éducation physique et sportive**, en **physique-chimie, en Sciences naturelles** et bien sûr en **espagnol**.

ANNEXE 3

3-Le projet éducatif

Ce projet de voyage permettra d'enrichir et diversifier les enseignements pour offrir aux élèves une ouverture sur le monde. Le voyage en Espagne est autant un voyage linguistique qu'un voyage culturel. Il s'inscrit donc dans la dynamique mise en place par l'équipe éducative du collège, qui met l'expérimentation pédagogique au service de la réussite des élèves.

1-Découvrir une autre société et faire preuve de curiosité
Ce voyage sera pour nos élèves l'occasion de prendre conscience qu'il existe, presque à leur portée, un pays qui possède une langue, une histoire et une culture différentes. Il s'agit, au-delà de l'enrichissement socioculturel que leur offrira l'Espagne, d'aiguiser leur curiosité envers l'autre.

2-S'adapter à une vie différente et savoir partager
Partir en voyage scolaire signifie vivre durant quelques jours, en groupe, avec d'autres jeunes et d'autres adultes, hors du milieu familial habituel, loin des parents. Cela nécessite un «savoir-être» propre à la vie collective, le respect des autres et des règles communes, le partage des tâches, l'acceptation d'autres adultes que les parents comme référents,...
A Barcelone, les élèves seront hébergés, par deux ou trois, dans des familles. Ils devront s'adapter à un milieu familial ou social différent, aux règles de vie et habitudes de la famille d'accueil. Se faire accepter, comprendre et communiquer seront alors des enjeux majeurs.

3-Le projet pédagogique, les objectifs du séjour
Lors du voyage en Espagne, les approches linguistiques, historiques, artistiques ...les visites et activités seront autant de «mises en situation» pour les élèves.
L' objectif pédagogique général est de: motiver les élèves, les ouvrir au monde, les responsabiliser dans leurs apprentissages, apprendre à vivre ensemble,
à respecter les autres, à connaître et comprendre la diversité sociale, culturelle et professionnelle et à s'exprimer dans une autre langue.

4- Réinvestir et enrichir les acquis linguistiques pour les hispanisants
Les élèves seront confrontés à des situations concrètes et variées d'interaction orale. Le séjour en Espagne s'inscrit dans l'objectif de favoriser ces moments de prise de parole autonome dans des situations de vie quotidienne. Pour les élèves, chaque moment de la vie familiale ou des visites sera l'occasion d'échanges de type social.
Durant le voyage, les élèves auront à s'impliquer dans la vie quotidienne du pays d'accueil et des familles, ce qui leur donnera l'opportunité d'échanger et de confronter leurs expériences personnelles. A ce titre, ce projet s'inscrit dans une approche de l'apprentissage. Réaliser des tâches ou accomplir des actions nécessitera de chaque élève qu'il utilise au mieux sa palette d'activités de communication langagière: lire, écrire, écouter, s'exprimer, interagir, interpréter...

Projet Histoire-EMC 2018-2019

ANNEXE 4

En collaboration avec l'association des ***Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation nous souhaitons organiser un séjour de trois jours pour l'an prochain avec des troisièmes en priorité pour aller visiter:***

1. le parlement européen
2. le camp du struthof
3. la ligne maginot

Sauf erreur de ma part, il faut qu'une annonce préalable se fasse sur le montant. Pour l'instant, visites, hébergement/repas+transport, on reste sur un budget de 290euros/élèves. Bien-entendu, ce sera moins car des fonds divers vont financer le projet. Les détails seront disponibles au prochain CA.

Youcef Semane

ANNEXE 5

Collège André Malraux
16360 BAIGNES

Projet du Budget Séjour LE CHAMBON

du 24 au 26 juin 2019

Dépenses		Recettes		
Séjour Plein air	4 898,00	Familles	40 x 122	4 880,00
Transport	504,00	Accompagnateurs Collège	4 x 122	488,00 34,00
Total DEPENSES	5 402,00	Total RECETTES		5 402,00

Sur une base de 40 élèves
et 4 accompagnateurs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 6

collège André Malraux
académie Poitiers

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

LOCATION ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR POUR UNE DUREE DE 36 MOIS

Service
Gestion

Dossier suivi par
Le Guyader Jocelyne
Téléphone
05 45 78 42 85

Mél
int.0160895l@
@ac-poitiers.fr

BORDEREAU DE PRIX

- Prix trimestriel du loyer de location - maintenance en H. T. : 208,27 €
- Montant annuel H. T. du marché : 833,08 €
- Montant annuel T. T. C. du marché : 999,67 €

CONTRAT DE MAINTENANCE **Prix ferme pour les 36 mois**

- Coût de la page en noir et blanc pour un volume annuel estimé à 92 000 copies en H. T. : 0,0031 €
- Coût de la page en noir et blanc au-delà du volume en H. T. : 0,0031 €
- Coût de la page en couleur pour un volume annuel estimé à 8000 copies en H. T. : 0,0266 €
- Coût de la page en couleur au-delà du volume en H. T. : 0,0266 €

ACTE D'ENGAGEMENT

Je m'engage à livrer le matériel décrit ci-dessus et à le rendre opérationnel au 1er octobre 2018 en respectant les conditions énumérées dans le cahier des charges de la présente consultation ainsi que sur le bordereau de prix ci-dessus.

Cachet de l'entreprise

RICOH FRANCE SAS
S.A.S au capital de 12 867 835,75 €
Parc d'affaires Silic
7/9 Avenue Robert Schuman
94150 RUNGIS
Tél. : 01 56 77 38 38
RCS Créteil B 337 621 841
Siret 337 621 841 00803

Fait à Rungis le 06 juin 2018
Nom : MONTAIGNAC
Prénom : Stéphane
Qualité : Directeur de la Business Line Public

Signature

ANNEXE 7

AVENANT N°1
à la convention de fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté

Entre les soussignés :

La Commune de Baignes-Sainte-Radegonde, représentée par M. Gérard DELÉTOILE, Maire, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du ....., ci-après désignée par les termes « la Commune»,

Le Département de la Charente, représenté par M. François BONNEAU, Président du Conseil départemental, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission permanente en date du ....., ci-après désigné par les termes « le Département »,

Le Collège André Malraux de Baignes-Sainte-Radegonde, représenté par M. Jean Pierre CASSINI, Principal du collège, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'administration en date du ....., ci-après désigné par les termes « le Collège »,

Vu la convention en date du 21 avril 2014 définissant les modalités de fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté construite par la commune de Baignes-Sainte-Radegonde en vue d'alimenter en énergie des bâtiments communaux et le collège André Malraux ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les conditions de financement des charges afférentes à l'entretien et aux grosses réparations de cette chaufferie ;

Il convient de modifier par avenant n° 1 la convention susvisée ainsi qu'il suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention initiale susvisée.

Article 2 – Modifications

L'ensemble de l'article 5 de la convention est désormais rédigé comme suit :

Pour toutes les dépenses n'entrant pas dans le cadre du contrat d'entretien, la Commune sollicitera l'avis du Département préalablement à la notification de la commande des travaux.

La participation du Département au financement de ces dépenses se fera à hauteur de 20% du montant des travaux toutes taxes comprises.

Article 3 - Dispositions

Les autres dispositions de la convention à laquelle le présent avenant se rapporte restent inchangées et demeurent applicables.

ANNEXE 7

Article 4 – Durée

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature et prend fin à la date d'échéance de la convention initiale.

Fait à Baignes-Sainte-Radegonde, en trois exemplaires originaux, le .....

Le Maire de Baignes-Sainte-Radegonde

Le Président du Conseil Départemental,

Le Principal du Collège André Malraux

ANNEXE 8

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de développement Régional

MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Orange

ACTE D'ENGAGEMENT

Le pouvoir adjudicateur : Groupement de commande pour l'achat de services de télécommunications (fixe, mobile, data) à l'usage des collèges et des bâtiments départementaux

Coordonnateur :
Département de la Charente
31 boulevard Emile Roux
CS 60 000
16917 ANGOULEME CEDEX 9

Services de télécommunications : téléphonie fixe, mobile, réseau VPN et accès Internet pour le Département et les collèges de la Charente

Lot 5 : Abonnements, services et communications de la téléphonie fixe et mobile pour les 38 collèges du Département de la Charente

Appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date et heure limites de remise des offres : 14-09-2017 à 17 : 00

ANNEXE 8

Accord-cadre de Services

ACTE D'ENGAGEMENT

Cadre réservé à l'acheteur

ACCORD-CADRE N°

MONTANT € TTC

NOTIFIÉ LE / / 2 0

A- Objet de l'accord-cadre

Affaire n°17S0085 - Services de télécommunications : téléphonie fixe, mobile, interconnexion
Lot n°5 - Services de téléphonie fixe et mobile pour les 38 collèges du Département de la Charente

Appel d'offres ouvert - articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

B- Identification du pouvoir adjudicateur

Pouvoir Adjudicateur : Groupement de commande pour l'achat de services de télécommunications (fixe, mobile, data) à l'usage des collèges et des bâtiments départementaux

Pouvoir adjudicateur adhérent : .....

Site(s) concerné(s) : COLLEGE ANDRE MALRAUX

Adresse :

Coordonnateur : CONSEIL DEPARTEMENTAL
31 Bd Emile Roux
CS 60 000
16917 ANGOULEME cedex 9

Téléphone : 05.16.09.75.92
Courriel : egravette@lacharente.fr
Adresse Internet : http://www.lacharente.fr

Signataire du marché :	Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement
Personne habilitée article 130 du DMP :	Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement
Ordonnateur :	Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur le Payeur Départemental ou l'Agent comptable
Imputation budgétaire :	

ANNEXE 8

C- Contractant(s)

Signataire

Nom : **VIALANEIX**

Prénom : **Franck**

Qualité : **Directeur des Ventes**

- [ ] Signant pour mon propre compte
- [x] Signant pour le compte de la société
- [ ] Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

- [x] Agissant en tant que prestataire unique
- [ ] Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

[ ] Solidaire [ ] Conjoint

NB : L'acheteur n'impose aucune forme au groupement après attribution. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des autres membres du groupement.

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Code NAF/APE :

ANNEXE 8

En cas de groupement, cotraitant n°1

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Cotraitant n°3

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Cotraitant n°2

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Cotraitant n°4

Raison sociale :
Adresse :

Code postal :
Bureau distributeur :
Téléphone :
Fax :
Courriel :
Numéro SIRET :
N° Registre commerce :
N° Répertoire des Métiers :
Code NAF/APE :

Engagement, après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément au cahier des charges, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée **en euro**, réalisée sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (dit mois 0).

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

D- Prix

(Candidat : Cocher les mentions utiles)

☐ Les prix font référence à un tarif général :

- ☐ déposé auprès de l'ARCEP
- ☐ déposé auprès d'un organisme officiel autre (préciser) : .....
- ☐ non déposé auprès d'un organisme officiel
- ☐ une réduction de ..... % est appliquée sur la totalité du tarif général
- ☐ une réduction de ..... % est appliquée sur une partie du tarif général (préciser)

.....

Les prix sont ajustables en fonction du tarif général du titulaire (cf. article 5.2 du CCAP)

Ou

X Les prix sont spécifiques au présent marché et ne font pas référence à un tarif général. Le bordereau des prix unitaires est annexé au présent marché.

ANNEXE 8

Sous-traitance envisagée et déclarée en cours d'exécution

Nature de la prestation	Montant TTC
	€

E- Durée de validité et délai

Point de départ du délai : Date fixée au 1 janvier 2018
Le délai de validité est de 2 ans reconductible 2 fois, pour une durée de 1 an de manière expresse dans les conditions énoncées à l'article 5.2 du CCAP.

Le délai des bons de commande, est fixé par l'acheteur, dans chaque bon de commande.

F – Paiement

F1- Désignation du (des) compte(s) à créditer
Zone à compléter par le candidat :

Titulaire	Banque	Pays/Clé IBAN	BBAN ou RIB	BIC
ORANGE	BNP PARIBAS	FR76 3000 4022 4900 0100 0011 584		BNPAFRPPPXV
ORANGE	SOCIETE GENERALE	FR76 3000 3036 4000 0200 3420 91		SOGEFRPP

F2- Avance
Une avance est prévue au taux de 5%, pour les bons de commandes dont le montant est supérieur à 50.000 € HT et dont le délai est supérieur à 2 mois.

Zone à compléter par le candidat :
Le candidat ☐ Accepte ☒ Refuse l'avance

Zone à compléter par le candidat :

A **MERIGNAC**, le **07/12/2017**

Signature du (des) prestataire(s) :

ANNEXE 8

G- Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée :

☐ Avec sa solution de base

A ANGOULEME, le 22/6/2018
Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement,

H- Notification

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le ..... par le titulaire, ou exemplaire remis sur place, *ou coller l'avis de réception postal.*

I- Nantissement ou cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de

..... € TVA incluse

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A ANGOULEME, le .....
Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement,

Modifications ultérieures en cas de sous-traitance.
La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants est ramenée/portée à :

Date	Montant HT	Signature
	€	
	€	
	€	

ANNEXE 8

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe au marché n° .....

- Prestations sous-traitées

Nature de la prestation	Montant HT
	€

- Sous-traitant

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Code NAF :

- Conditions de paiements

Compte à créditer . Titulaire :	IBAN :
Conditions de paiement	

A ..... , le	Le représentant du pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.
Signature du titulaire responsable :	A ....., le ..... Le représentant du pouvoir adjudicateur membre du groupement,

ANNEXE 9

AR PREFECTURE
016-241600501-20180426-DEL_2018_03_05-DE
Reçu le 27/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-05

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 4

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2018** et **le 26 avril** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :
ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie – **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel -**VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :
Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :
M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :
Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), Mme SWISTEK Florence (Barbezieux), M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais) - Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

ANNEXE 9

AR PREFECTURE
016-241600501-20180426-DEL_2018_03_05-DE
Reçu le 27/04/2018

N°5 - Objet : Modification des tarifs de restauration

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille des tarifs de la restauration scolaire a été votée en Conseil communautaire le 11 mai 2017 pour mise en application jusqu'en septembre 2019.

La commission scolaire réunie le 4 avril dernier souhaite apporter des précisions à ces tarifs, à savoir :

TARIFS REPAS 1er septembre 2018	TOUTES ECOLES (excepté Baignes Primaire)	BAIGNES PRIMAIRE	COLLEGE DE BAIGNES
Élèves Tarif au repas	2,90	3,10	3,10
Élèves Tarif au forfait 4j/semaine	40,00		
Enseignants, Adultes, Adultes ALSH, Stagiaire Education Nationale	4,75		
Personnels collège de Baignes (personnel vie scolaire et TOS)			2,95
Enfants ALSH	2,90		
Stagiaires rémunérés et non rémunérés	gratuit		
Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)	2,95		
Agents intercommunaux	Avantage en nature		

Monsieur le Vice-Président rappelle que le forfait sera proposé à toutes les écoles primaires et maternelles à partir du 1er septembre 2018 et indique que le fonctionnement existant en matière de décompte des jours d'absence dans le cadre du forfait est le suivant :

- déduction du repas en cas de pique-nique et jour de grève ;
- repas décompté à partir de 4 jours successifs d'absence.

Il rappelle également que les vacances sont comprises dans le forfait (facturation sur 10 mois).

Monsieur le Vice-Président propose également, comme cela a été approuvé en commission scolaire du 04 avril 2018, que les écoles de Brossac et Passirac passent en paiement à la facturation et non plus au de ticket à compter du 1er septembre 2018.

ANNEXE 9

AR PREFECTURE
016-241600501-20180426-DEL_2018_03_05-DE
Reçu le 27/04/2018

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'application de la nouvelle grille tarifaire de restauration, telle que présentée, à compter de l'année scolaire 2018/2019 ;
- valide le paiement à la facturation des repas des écoles de Brossac et Passirac ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget général

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2018
Publié ou notifié le : 27 AVR. 2018
Touvérac, le 27 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 avril 2018
le Président,
Jacques CHABOT.

Communauté de Communes du Champagne Charentaise